

Compte rendu du conseil d'administration

Lundi 21 janvier 2019 à 14 h 30

Etaient présents :

Collège des enseignants et chercheurs : Camille Bidaud, François Brugel (arrivé à 15 h 15), Raphaël Fabbri, Béatrice Jullien, André Lortie, Jean-Paul Midant, Jean-François Renaud

Collège du personnel des filières administrative, technique et scientifique : Richard Aroquiame, Arnault Labiche, Anabel Mousset, excusée, avait donné pouvoir à Arnault Labiche

Collège des étudiants : Alexandre Araujo, Roxane Tribut, Charles André, excusé, avait donné son pouvoir à Roxane Tribut

Collège des personnalités extérieures : Pierre Champenois, Architecte désigné par le CROA

Assistant sans voix délibérative : François Brouat, Directeur

Assistant à titre d'experts : Florence Ibarra, Directrice adjointe, Catherine Karoubi, Directrice du service financier, Murièle Frechène, Directrice des études, Agnès Beauvallet, Directrice RH et des moyens de fonctionnement, Sandrine Olivier, Assistante de direction

François Brouat ouvre la séance à 14 heures 45, et expose qu'en application de l'article 6 du décret 2018-109, il revient au doyen d'âge de présider cette réunion du conseil d'administration. Ainsi, Jean-Paul Midant présidera cette séance.

Jean-Paul Midant accepte cette présidence de séance avec plaisir et rappelle l'ordre du jour :

- Présentation du calendrier de mise en place des instances
- Désignation de cinq personnalités qualifiées du conseil d'administration sur proposition du Directeur
- Désignation de trois personnalités extérieures de la commission recherche sur proposition du Directeur
- Questions diverses

En préalable, le compte rendu de la réunion du conseil d'administration du 28 novembre 2018 est soumis à l'approbation du conseil.

Les nouveaux administrateurs expriment le souhait de s'abstenir, ce compte-rendu concernant une réunion à laquelle ils n'ont pas participé. Le compte-rendu est donc validé par une voix pour et 12 abstentions.

1. Présentation du calendrier de mise en place des instances

Le président donne la parole à François Brouat qui rappelle que le décret n° 2018-109 du 15 février 2018 relatif aux écoles nationales supérieures d'architecture et l'arrêté du 21 mars 2018 précisant la composition des conseils d'administrations des ensa prévoient et organisent les instances de l'Ecole. Le conseil d'administration du 3 juillet 2018 a précisé la composition de la Commission des formations et de la vie étudiante et de la Commission de la recherche. Le 29 novembre, il a été procédé aux élections des collèges des trois instances. Les personnalités extérieures au Conseil d'administration représentant le Conseil régional d'Ile-de-France, la Comue Université Paris-Est et le Conseil régional de l'Ordre des architectes d'Ile-de-France, ont été désignées. Nous sommes en attente de la désignation du représentant de Paris-Métropole.

Il explique que selon l'article 6 du décret 2018-109 « *Dans un délai maximal de deux mois à compter de l'élection des administrateurs mentionnés au 1° du I de l'article 3 [collèges élus], ces derniers se réunissent avec les membres mentionnés aux 1° et 2° du II du même article [membres de droit et architecte désigné par le CROA], sous la présidence de leur doyen d'âge, pour désigner, sur proposition du directeur de l'établissement, les personnalités qualifiées mentionnées au 3° du II du même article.* »

Les instances ayant été complétées, la commission de la formation et de la vie étudiante (CFVE) ainsi que de la commission de la recherche (CR), se réuniront prochainement, a priori le 31 janvier. Seront à l'ordre du jour les propositions d'organisation et de fonctionnement des commissions qui feront l'objet d'une délibération du CA, et l'élection du président des deux commissions.

Le prochain conseil d'administration se tiendra le 11 février. A l'ordre du jour, l'élection du président du CA et l'adoption du règlement intérieur de l'Ecole qui comprend les modalités d'organisation et de fonctionnement du Conseil Pédagogique et Scientifique, de la Commission des Formations et de la Vie étudiante, de la Commission de la Recherche et du Conseil d'Administration. Les autres points à l'ordre du jour seront le bilan des engagements avec les différents partenaires, les délégations au directeur, la demande d'accréditation du mastère architecture et scénographie dont le dossier doit être déposé auprès de la Conférence des grandes écoles en février.

Avant le 16 mars doit se tenir une autre réunion du CA pour examiner le compte financier. Seront alors notamment à l'ordre du jour la subvention à l'association Bellasso, et la convention avec le collectif Bellastock.

Arnault Labiche demande si les documents peuvent parvenir aux administrateurs à l'avance. Florence Ibarra explique que la convocation est envoyée 15 jours avant la date du conseil accompagnée des documents disponibles, les autres documents 8 jours avant sauf exception. Tout en faisant son possible pour transmettre les documents au plus tôt il reste toutefois des situations pour lesquelles cela est difficile. Elle précise qu'ils sont disponibles sur Taïga dès leur création.

Jean-Paul Midant conclut qu'il faudrait donc transmettre les documents autour du 28 janvier en vue du prochain CA du 11 février. François Brouat indique qu'une version 0 du règlement (avant examen par la CFVE et la CR) pourrait déjà être transmise par Florence Ibarra rapidement.

2. Désignation de cinq personnalités qualifiées du conseil d'administration sur proposition du Directeur

Le président donne la parole à François Brouat qui expose que selon l'article 6 du décret 2018-109 « *Dans un délai maximal de deux mois à compter de l'élection des administrateurs mentionnés au 1° du I de l'article 3 [collèges élus], ces derniers se réunissent avec les membres mentionnés aux* »

1° et 2° du II du même article [membres de droit et architecte désigné par le CROA], sous la présidence de leur doyen d'âge, pour désigner, sur proposition du directeur de l'établissement, les personnalités qualifiées mentionnées au 3° du II du même article. »

Le Directeur propose de reconduire deux administratrices sortantes qui ont été assidues aux réunions du conseil et engagées dans ses débats.

Il s'agit de Véronique Chatenay-Dolto, administratrice générale honoraire du ministère de la culture, ancienne DRAC d'Ile de France qui a une grande connaissance des politiques publiques et de Pascale Guédot, architecte diplômée de Belleville, Equerre d'argent pour la médiathèque d'Oloron-Sainte-Marie et qui apporte aux débats du conseil sa connaissance de la pratique quotidienne de la maîtrise d'œuvre (elle est également administratrice de la MAF).

A ces deux personnes, il propose d'adoindre Pascal Dayre, ancien directeur adjoint de l'établissement public foncier de la région Ile de France et actuel chef du service foncier à la Direction de l'urbanisme de la Ville de Paris qui apporte le point de vue de la maîtrise d'ouvrage publique. Il a travaillé avec Janine Galiano à la construction du DSA maîtrise d'ouvrage et intervient régulièrement dans cette formation.

Enfin, il propose Yann Fabès, directeur de l'Ecole nationale supérieure de création industrielle, (ENSCI), école qui se situe au premier rang des écoles européennes de design, avec qui nous avons noué un partenariat et avec qui nous organisons un double cursus.

La nomination de ces 4 personnalités a reçu un accueil positif des élus du CA.

Le dernier nom proposé par François Brouat, celui de Raphaël Menard, architecte diplômé de Belleville et directeur de l'AREP ne semble pas faire consensus, moins du fait de la personnalité de Raphaël Ménard que de sa position dans une agence qui est la 1^{ère} agence française par le chiffre d'affaire mais également en situation particulière dans un domaine où la maîtrise d'œuvre est « confisquée ». Ce choix n'apparaît pas être un signal opportun.

Il a alors été envisagé de se tourner vers le monde artistique et intellectuel et le nom de Bruno Latour a été évoqué. Cette piste et quelques autres ont été prospectées en vain. François Brouat propose de rouvrir le débat sur ce 5^e siège réservé à une personnalité extérieure en se questionnant sur le profil de cet administrateur : soit un professionnel engagé dans une entreprise d'architecture qui puisse éclairer les débats sur cette réalité de l'économie de la profession soit un représentant de nouvelles pratiques qui se sont développées ces dernières années autour de collectifs, avec par exemple des personnalités telles que Nicola Delon, d'Encore Heureux ou Julien Beller, fondateur du 6B ou encore bien-sûr Antoine Aubinais responsable de Bellastock, collectif né à Belleville et qui doit très prochainement quitter ses locaux dans l'Ecole.

Après un débat nourri au cours duquel plusieurs noms et propositions sont discutés, un consensus se dessine sur une candidature liée à Bellastock.

Arnault Labiche questionne sur le choix d'Antoine Aubinais en tant que personnalité extérieure sur une éventuelle incompatibilité avec la convention qui nous lie à Bellastock. François Brouat répond que c'est un point à vérifier.

Raphaël Fabbri fait remarquer que de la même manière il pourrait peut-être y avoir conflit d'intérêt en accueillant Yann Fabès directeur de l'ENSCI. François Brouat précise qu'en l'occurrence, il ne le pense pas. L'ENSCI est un établissement public d'enseignement supérieur comme Paris-Belleville avec qui nous avons un accord pour un double diplôme ce qui n'interfère pas avec le rôle de son directeur en tant que membre du CA.

Jean-Paul Midant fait remarquer que le choix d'Antoine Aubinais serait un geste fort au vu de la collaboration de longue date avec l'Ecole et de son soutien vis-à-vis d'elle. Arnault Labiche s'y déclare favorable. Roxane Tribut confirme que les élus étudiants valident ce choix

François Brouat propose de demander aux membres du CA un avis dématérialisé sur une proposition tenant compte du débat de ce jour avant le CA du 11 février.

Arnault Labiche s'inquiète de cette procédure qui ne prévoit pas le débat.

Le président de séance propose donc deux délibérations au vote du conseil d'administration :

Délibération n°1 :

Les membres du conseil d'administration de l'école nationale supérieure d'architecture de Paris-Belleville approuvent la désignation, sur proposition du Directeur, en qualité de personnalités qualifiées au conseil d'administration de :

- Véronique CHATENAY-DOLTO, Administratrice générale honoraire du ministère de la culture, ancienne Directrice Régionale des Affaires Culturelles d'Ile-de-France
- Pascal DAYRE, Directeur du foncier à la Ville de Paris
- Yann FABES, Directeur de l'Ecole nationale supérieure de création industrielle ENSCI
- Pascale GUEDOT, Architecte, Directrice de l'agence Pascale GEUDOT

Décompte des votes

Votants : 14
Abstention(s) : 0
Pour : 14
Contre : 0

Délibération n° 2

A la suite du débat relatif à la désignation des personnalités qualifiées, les membres du conseil d'administration de l'école nationale supérieure d'architecture de Paris-Belleville confient au Directeur le soin de leur proposer dans les meilleurs délais un nom sur lequel ils procéderont à un vote par courriel comprenant une phase d'échange et le vote proprement dit.

Décompte des votes

Votants : 14
Abstention(s) : 0
Pour : 14
Contre : 0

3. Désignation de trois personnalités extérieures de la commission recherche sur proposition du directeur.

Le Président donne la parole à François Brouat qui rappelle le rôle de la commission recherche, composée d'élus et de personnalités extérieures. Trois personnalités extérieures doivent être désignées.

Il explique que sa proposition repose sur un objectif de complémentarité par rapport aux élus et qu'il a souhaité proposer pour les 3 personnalités, une personne issue de l'université ou du CNRS, une personne travaillant dans notre environnement immédiat (COMUE/LABEX) et un enseignant chercheur d'une autre ENSA.

Roxane Tribut s'interroge sur le fait que la majorité de ces personnalités ne font que de la recherche.

Les noms de Nathalie Roseau et de Nicolas Texier sont suggérés. Pour la troisième personnalité, il souhaite proposer le nom d'un géographe, Antoine Fleury ou Nadine Cattan, chercheurs CNRS affectés à l'UMR Géographie-cités.

André Lortie indique sa préférence pour Antoine Fleury spécialisé sur les espaces publics par rapport à Nadine Cattan dont la recherche porte sur la cartographie et les outils numériques.

Plusieurs autres noms sont évoqués, François Brugel cite Brigitte Marin, historienne très investie dans les territoires et professeure à Aix en Provence.

Béatrice Jullien fait remarquer qu'Antoine Fleury et Nadine Cattan sont des universitaires chercheurs au CNRS et que les profils sont intéressants. Elle propose néanmoins Lucas Ortelli, universitaire italien, Directeur du laboratoire de construction et conservation de l'EPFL.

Jean-Paul Midant souligne que la dimension internationale est, selon lui, davantage à rechercher que la dimension universitaire, et en cela une personnalité comme Lucas Ortelli pourrait apporter une expertise dont la commission a besoin notamment dans le domaine de l'architecture et de la construction.

Après échange, les participants s'accordent sur la difficulté de mobiliser un universitaire étranger dans une commission aux réunions fréquentes, la CR ne répondant pas au schéma du conseil scientifique avec une ou deux réunions par an.

Jean-Paul Midant résume les débats. Les deux premières propositions font consensus, pour la troisième proposition, le nom d'Antoine Fleury semble le mieux répondre à tous les critères : chercheurs liés au CNRS et à l'université, géographe, s'intéressant aux sujets portés par l'Ecole.

Il propose donc une délibération :

Délibération n° 3

Les membres du conseil d'administration de l'école nationale supérieure d'architecture de Paris-Belleville approuvent la désignation, sur proposition du Directeur en qualité de personnalités extérieures de la commission recherche de :

- Nathalie ROSEAU, architecte, ingénieure, professeure associée à l'Ecole des Ponts et chaussées – ENPC, chercheure au laboratoire LATTS
- Nicolas TIXIER, Professeur TPCAU, ENSA de Grenoble, Directeur du laboratoire CRESSON
- Antoine FLEURY, Chargé de recherche au CNRS

Décompte des votes

Votants : 14

Abstention(s) : 1

Pour : 13

Contre : 0

4. Questions diverses

➤ Election du Président :

Béatrice Jullien demande comment va se dérouler l'élection du Président. Jean-Paul Midant espère que cette élection se réalisera à partir d'échanges autour de candidatures déclarées.

Florence Ibarra précise que, comme cela a été le cas dans le passé, le candidat peut se déclarer avant ou par une déclaration de candidature en séance.

Arnault Labiche demande des précisions sur le profil du président auprès du directeur.

François Brouat explique que le Président du Conseil d'Administration a une fonction importante et doit, par son profil, son image, incarner l'Ecole bien plus que par un projet d'Ecole, déjà porté par le collectif et par le Directeur. En tant que directeur, il travaille étroitement avec le président du CA en l'associant à ses réflexions sur la mise en œuvre du projet de l'Ecole, il est donc essentiel que celui-ci soit disponible. Il profite de cette occasion pour rendre hommage à Philippe Prost qui a, dans son rôle de président, été un constant soutien à son action.

Jean-Paul Midant conclut que la procédure est ouverte.

➤ **Organisation du travail du conseil d'administration**

Jean-François Renaud s'est questionné à la lecture du compte-rendu de la dernière réunion du Conseil d'administration : comment la nouvelle assemblée peut-elle rapidement comprendre les enjeux et le sens des décisions prises, par exemple en matière budgétaire.

François Brouat explique que c'est à l'administration d'éclairer ces enjeux ; les débats ouverts à l'occasion de sujets soumis au conseil d'administration se sont généralement avérés très intéressants.

Il précise que lors de la réunion du 11 février, un tour de table complet sera proposé.

➤ **Réforme statutaire :**

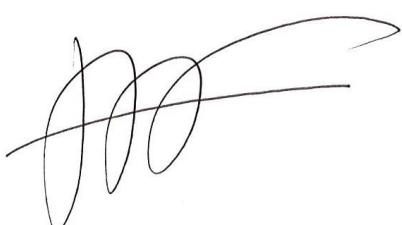
Camille Bidaud souhaiterait des informations sur l'évolution de la mise en place de la réforme. Et, plus précisément, elle signale deux difficultés rencontrées par les candidats à la qualification : d'une part les textes donnent visiblement matière à des interprétations qui varient beaucoup – notamment sur les équivalences-, et d'autre part beaucoup d'enseignants ayant déposé leur dossier de qualification ont rencontré des problèmes du fait de bugs de la plateforme de dépôt. Elle suggère que les difficultés rencontrées soient remontées, notamment dans la perspective d'un risque de recours et demande comment le conseil d'administration peut s'exprimer sur ce type de sujets.

François Brouat indique que le CA a été très régulièrement informé de l'avancée des textes notamment parce que sa position en tant que président du collège des directeurs a fait qu'il était personnellement très impliqué dans ce dossier. Il continuera à associer le CA en l'informant des évolutions de ce dossier.

Pour ce qui est du rôle du conseil d'administration en la matière, il lui est possible d'adopter des motions qui sont transmises au ministère.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 16 heures 20 en rappelant que la prochaine réunion, qui se tiendra le lundi 11 février à 14h30, aura pour objet principal l'élection du président et l'adoption du règlement intérieur de l'Ecole.

Le Président de séance



Jean-Paul Midant